

## **Aux sources de la crise des Grands Lacs**

René Lemarchand

*Le texte qui suit est une version revue et corrigée de la conférence donnée par René Lemarchand à Montréal le 5 août 2000, à l'invitation du Conseil pour la Paix dans la Région des Grands Lacs.*

Il est difficile de parler de la crise des Grands Lacs sans encourir le reproche de parti pris pour une ethnie ou une pour autre, telle ou telle faction, ou tel ou tel homme politique dans cette galerie des "new leaders" qui aujourd'hui s'entredéchirent avec un enthousiasme que ne soupçonnait pas Madeleine Albright en 1997 lorsqu'elle saluait leur engagement démocratique. Cette crise en effet s'inscrit dans un champ magnétique très fort. Devant l'énormité des tragédies humaines les passions se déchaînent. En témoignent les violentes controverses qui mettent aux prises les différents acteurs politiques, et l'écho qu'elles trouvent chez certains observateurs étrangers. Depuis 1994 c'est en millions qu'il faut évaluer les pertes de vies humaines au Rwanda, au Burundi et au Congo. Un chiffre parmi d'autres (comme les autres entaché d'arbitraire mais néanmoins révélateur d'un ordre de grandeur): selon l'International Rescue Committee, depuis 1999 les victimes des affrontements et des déplacements forcés de populations dans l'est du Congo se chiffrent à 1,7 million.

"L'histoire", disait Joyce, "est un cauchemar dont j'essaye de me réveiller". La formule vaut pour l'histoire des Grands Lacs, à cette différence près que pour certains c'est un cauchemar dont ils refusent de se réveiller. Notons à ce propos que cette crise est elle-même devenue un enjeu majeur dans les débats qui agitent les milieux universitaires français et belges. Selon que certains sont perçus comme pro-Hutu ou pro-Tutsi c'est l'excommunication ou la bénédiction, les coups de trique ou les coups d'encensoir. L'impression qui parfois se dégage de ces débats est celle d'un affrontement Hutu-Tutsi par universitaires interposés. J'en suis d'autant plus conscient, ayant été récemment épinglé par un historien français (dont il est superflu de révéler le nom tant sa bienveillance a mon égard est de notoriété publique) comme un extrémiste de tendance Palipehutiste. Et ceci -la chose ne manque pas de comique - dans une lettre adressée au conseiller sud-Africain Jan Van Eyck exprimant le souhait de ne pas voir mon livre sur le Burundi être le seul à tomber entre les mains de Nelson Mandela!

Je me dois d'annoncer mes couleurs: si celles-ci sont neutres sur le plan ethnique, je ne suis pas sans opinion sur le sujet qui nous intéresse; si je me refuse à mettre une étiquette ethnique sur les bons et une autre sur les méchants, je n'éprouve aucune difficulté à condamner les crimes commis par les génocidaires Hutu au Rwanda en 1994, et ceux commis par les génocidaires Tutsi au Burundi en 1972. J'éprouve la même horreur devant les massacres de Tutsi commis par les Hutu du Burundi en 1993 et les nettoyages ethniques orchestrés par l'Armée Patriotique Rwandaise (APR) dans l'est du Congo en 1996 et 1997.

"Il n'y a pas d'interprétation historique innocente", écrit François Furet. La remarque est aussi une mise en garde contre l'usage que font les idéologues de certains concepts. Lorsque Hutu et Tutsi sont conceptualisés en termes racistes, et ceci dans le but avoué d'inciter à la violence -- on pense aux fantasmes meurtriers distillés sur les ondes de Radio Mille Collines -- il est tout aussi impératif de dénoncer cette sinistre supercherie de l'histoire qui est celle qui consiste à ignorer les ethnies sous prétexte que celles-ci sont une invention pure et simple du colonialisateur. Je n'éprouve donc aucune gêne à me distancier des extrémistes des deux camps, ni à reconnaître qu'entre eux se situe une large marge de modération et de volonté de dialogue.

### **Au-delà du repli ethnique**

L'ethnie en tant que telle n'explique rien; mais rien ne s'explique sans elle. Ce qui importe c'est de réarticuler le registre identitaire aux changements sociaux et politiques qui le sous-tendent. La question qui nous sollicite est de comprendre comment ces représentations collectives issues d'un imaginaire politique sont devenues réalité. En bref, comment s'est opéré le passage à un prisme identitaire qui érige l'histoire en mythe et fait de l'ethnie un outil génocidaire.

Si cette question est de toute évidence incontournable, la crise des Grands Lacs n'est guère réductible à un repli ethnique inscrit dans le pluralisme du paysage social. Plutôt que d'une crise, mieux vaudrait parler de toute une série de crises, politiques, économiques et sociales, qui s'échelonnent sur plusieurs décennies. Précisément parce qu'elle s'inscrit dans la longue durée, l'origine de la crise n'est pas facile à "dater"; même dans le court terme sa date de naissance est imprécise. Les années 1994, 1996, 1998 constituent autant de coupures chronologiques possibles.

Ses racines profondes sont à rechercher dans l'imbrication des conflits fonciers, économiques et politiques nés des mouvements de population qui ont modelé le paysage social du Kivu au cours de la période coloniale et pré-coloniale. L'historicité de ces conflits à polarisation variable est parfaitement mise en lumière par Paul Mathieu et Mafikiri Tsongo dans leur excellente analyse de l'escalade de la violence au Nord Kivu: ils soulignent le rôle déterminant "d'un long processus de paupérisation et d'insécurité globale affectant l'ensemble des paysanneries du Masisi", et montrent à quel point cette situation est elle-même le produit d'un accroissement démographique extrêmement rapide au cours des dernières décennies. Étroitement liée aux tensions nées des contestations foncières, c'est en fin de compte la question de la nationalité qui émerge dans les années quatre-vingt comme le principal enjeu du conflit entre "Banyarwanda" et "autochtones" zaïrois. Plus que partout ailleurs dans la région c'est enchevêtrement des problèmes de terres, de chefferie, de surpopulation, et de citoyenneté qui donne aux affrontements ethniques leur extrême violence.

La complexité de l'analyse provient aussi de la multiplicité des acteurs locaux (milices, bandes armées, groupes d'auto-défense), régionaux (RCD-Wamba, dia Wamba, RCD-Ilunga, MLC) et nationaux directement impliqués dans les affrontements qui ravagent la région. A ceci s'ajoute l'extrême fluidité des alignements politiques. On n'en veut pour preuve que les dramatiques

renversements d'alliance survenus en 1998 entre Kabila et Kagame, en 1999 et 2000 entre Kagame et Museveni, et les profondes divisions qui déchirent le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD). La multiplication des groupes armés, les constantes remises en cause de leurs alliances, les revirements d'options stratégiques, la scissiparité des factions "rebelles", autant de facteurs qui brouillent les pistes et défient l'entendement.

### **Entre mythe et réalité**

Hormis ce fractionnement de l'arène politique, ce qui complique singulièrement la lecture des événements c'est l'extraordinaire mythologie qui entoure les débats, autant au niveau des media occidentaux que des prises de position affichées par les acteurs. Le passé est une plaie ouverte, entretenue par une mémoire qui donne libre cours à l'imaginaire mythologique, si ce n'est à l'affabulation pure et simple. Certains intellectuels Hutu du Rwanda ne vont-ils pas jusqu'à nier l'existence du génocide de 1994? La même amnésie ne frappe-t-elle pas leurs homologues Tutsi au Burundi à propos des "événements" de 1972?

Au-delà de ces cas-limites, sans doute le plus pernicieux de ces mythes est-il celui du "clash des civilisations". La formule, empruntée à Samuel Huntington, évoque un passé ou s'enracine "ce qui est arrivé" comme une fatalité inexorable, surgie d'un affrontement séculaire entre pasteurs Tutsi et agriculteurs Hutu. Si cette vision des choses, colportée par certains media, n'entretient qu'un très lointain rapport avec la réalité, ceci est tout aussi vrai du fantasme inverse, par lequel s'est récemment illustré le linguiste Didier Goyvaerts, selon lequel les termes Hutu et Tutsi sont une invention pure et simple du colonisateur. Dans l'optique goyvaertsienne, la tutelle belge porte l'entière responsabilité du conflit Hutu Tutsi. Créées de toute pièce par l'Etat colonial les étiquettes Hutu/Tutsi se rapportent à des communautés entre lesquelles il était autrefois impossible de distinguer la moindre nuance ethno-culturelle. La réalité est plus complexe. Sans prétendre minimiser les profondes transformations opérées par l'Etat colonial, les racines du conflit se situent principalement au niveau des pratiques d'exclusion introduites par la tutelle belge; c'est au Rwanda, où celles-ci furent reprises et amplifiées par ses héritiers -- au nom d'une conception jacobine de la démocratie où la tyrannie de la majorité se confond avec l'hégémonie de l'ethnie, fût que les retombées de l'exclusion furent les plus lourdes de conséquences.

Un deuxième mythe, sur le mode d'un gigantesque trou de mémoire, est celui du cataclysme rwandais de 1994 comme étant le seul génocide répertorié dans l'histoire de la région, comme si le génocide de 1972 au Burundi n'avait jamais existé, et n'avait donc jamais eu de répercussions au Rwanda. Or, comme nous le verrons, il est impossible de comprendre l'engrenage de la violence dans la région sans tenir compte de cette rupture majeure que fut le massacre de 100,000 à 200,000 Hutu par l'armée du Burundi en 1972.

Une autre source de méprise a trait à la carte ethnique des Grands Lacs: l'impression qui se dégage de certains commentaires est que l'aire de peuplement des communautés Hutu et Tutsi ne dépasse pas les frontières du Rwanda et du Burundi. Du coup s'effacent les principaux vecteurs de conflictualité que constituent dans l'est du Congo les Banyamulenge (Tutsi) et

les populations Hutu autochtones du Kivu. Ici comme dans bien d'autres cas l'interprétation du passé se plie aux exigences du présent. C'est ainsi que dans l'esprit de certains idéologues congolais "autochtones" (entendons "non-Banyarwanda") le Kivu n'offrait aucune trace de Tutsi Banyamulenge avant l'arrivée des blancs. Raison suffisante, selon eux, de priver ces migrants interlopes de la nationalité congolaise. Or, indépendamment de l'arbitraire d'un raisonnement qui ne reconnaît qu'aux seuls premiers occupants le droit à la citoyenneté, force est d'admettre que les données de l'histoire montrent bel et bien une présence Banyamulenge au sud Kivu avant la colonisation (même si ceci n'autorise aucunement à prendre pour argent comptant le chiffre très exagéré de 300,000 Banyamulenge aujourd'hui cité par certains d'entre eux). Toujours est-il que l'un des aspects les plus cruciaux de cette crise sans fin est précisément l'amalgame, certes fragile mais d'une importance capitale, entre les diasporas de réfugiés et les populations des pays d'asile Hutu et Tutsi -- avec lesquelles elles partagent de solides affinités ethniques.

Si nous ne pouvons que spéculer sur le nombre exact des victimes des génocides et massacres génocidaires qui ont mis la région à feu et à sang, les chiffres les plus souvent cités nous donnent une idée de l'ampleur des tueries: entre 100,000 et 200,000 victimes pour le génocide de 1972 au Burundi, entre 800,000 et un million pour le génocide rwandais, 5,000 pour le massacre de Kibeho au Rwanda en 1995, 30,000 Tutsi et environ autant de Hutu à la suite de l'assassinat de Melchior Ndadaye au Burundi en 1993. Il n'en reste pas moins vrai que ces estimations sont très approximatives, et par conséquent sujettes à toutes sortes de réajustements et manipulations. Comme le note Jan Vansina, "aucun des chiffres contradictoires concernant les victimes des massacres, y compris le génocide rwandais, ou de réfugiés fuyant ou retournant au Rwanda ou au Burundi, ne reposent sur des données fiables". Le danger consiste à traiter comme données fiables des estimations très approximatives. C'est ainsi que pour l'Osservatore Romano du 25 mai 1999, la thèse du double génocide au Rwanda est avancée sur la base de chiffres qui ont valeur de dogme: le premier génocide, en 1994, nous dit-on, "a provoqué plus de 500,000 victimes (chez les Tutsi), et celui envers les Hutu a partir d'octobre 1990... environ un million". Sans entrer dans la "casuistique" du double génocide où en fait, à l'aulne de la Convention des Nations Unies de 1948 on pourrait évoquer non pas deux mais peut-être cinq génocides: deux au Burundi en 1972 et 1993, deux au Rwanda en 1994 et 1995 (Kibeho) et un au Congo, en 1996-97 -- ce qu'il faut souligner c'est l'usage abusif du même vocable pour couvrir des crimes dont l'ampleur varie de 5,000 à un million... Qu'on le veuille ou non le terme génocide est aujourd'hui utilisé davantage pour discréditer l'adversaire ethnique que pour faire la lumière sur l'étendue de ce que Jacques Semelin appelle "les crimes de masse".

### **Les effets pervers de l'exclusion**

Loin d'exprimer des heurts de civilisations -- la "civilisation de la houe" et la "civilisation de la lance" pour reprendre les formules de J.J. Maquet -- le conflit Hutu Tutsi, que ce soit au Rwanda, au Burundi, ou au Congo, nous renvoie aux politiques d'exclusion qui ont été, et restent encore, le trait dominant de la trajectoire de ces trois Etats. Pour réduire l'argument à sa plus simple expression, disons que dans un contexte où la démocratisation des institutions est reconnue comme légitimant l'exclusion plus ou moins systématique d'une

communauté ethnique à la participation au pouvoir mène inévitablement à l'insurrection, l'insurrection à la répression, et la répression à l'exode massif de populations vers les pays voisins, où celles-ci deviennent alors un enjeu majeur dans l'émergence des tensions sociales.

Une autre forme d'exclusion, très bien mise en lumière dans les travaux récents de Koen Vlassenroot, est d'ordre social: elle se manifeste dans les processus de marginalisation des jeunes déclassés, les véritables laissés pour compte de la société. L'absence de possibilités de formation professionnelle, et donc de perspective de réussite sociale, se traduit par une fuite en avant dans la violence, parfois dans le domaine de l'invisible. L'éclatement des structures sociales traditionnelles ne leur offre aucune autre position de repli. L'insertion des "jeunesses" dans les milices et "bandes armées", que ce soit les Mai-Mai au Congo, les Forces pour la Défense de la Démocratie (FDD) au Burundi, ou les groupuscules issus des interahamwe, ne peut se comprendre qu'à la lumière de cette forme d'exclusion ou se mêle désarroi, désespoir et agressivité.

Revenons un moment à l'exclusion ethnique (qui n'exclut aucunement l'exclusion sociale, bien au contraire) pour souligner le rôle capital joué par les diasporas de réfugiés dans le processus de mobilisation politique, et souvent militaire, qui accompagne leurs incursions armées dans leurs pays d'origine: c'est ce que démontre abondamment l'extraordinaire saga de la diaspora Tutsi du Rwanda -- la seule qui ait réussi, après les efforts infructueux de la première génération (associée avec les raids des inyenzi), à reprendre le pouvoir à Kigali en 1994 -- mais ceci est vrai aussi des diasporas Hutu. La mieux connue est évidemment celle des réfugiés Hutu du Rwanda, fuyant l'arrivée au pouvoir du FPR en juillet 1994, et fortement encadrée par les miliciens interahamwe et les éléments des Forces Armées Rwandaises (FAR). Mais il faut également mentionner les diasporas Hutu du Burundi, dont les vagues successives s'échelonnent de 1972, année du génocide burundais, jusqu'en 1993, 1994 et 1995, à la suite des nettoyages ethniques des quartiers Hutu de Bujumbura (Kamenge, Kinama, Kiriri) par l'armée. Bien avant que la diaspora Tutsi fournisse au FPR ses cadres et son gouvernement, la diaspora Hutu issue du génocide de 1972 donna au gouvernement de Melchior Ndadaye ses personnalités les plus influentes, y compris Pontien Kalibwami, président de l'assemblée nationale, Cyprien Ntaryamira, qui occupa la présidence avant de périr aux côtés du Président Juvenal Habyalimana en avril 1994, Séverin Ntahumvukiye, aujourd'hui ministre des affaires étrangères, et Ndadaye lui-même.

Sources de financements extérieurs, instruments de mobilisation politique, fer de lance des incursions armées menées contre les civils et les militaires de l'état-cible, vecteurs d'affrontements ethniques à l'intérieur des pays d'asile aussi bien qu'à l'extérieur, porte-étendards de gouvernements en exil, les diasporas restent un élément incontournable des situations de crises qu'elles-mêmes ont engendrées.

L'évènement central qui illustre cette dynamique de l'exclusion -- et autour duquel vont se nouer les conflits qui ont ensanglanté le Burundi et l'est du Congo -- c'est la "révolution sociale" de 1959-62 au Rwanda. Tout le mal, pourrait-on dire, vient du Rwanda. Révolution sociale sans doute, mais surtout politique

puisqu'elle se solde par la venue au pouvoir d'élites Hutu, sous l'œil bienveillant de la tutelle belge, et l'exode de quelques 300,000 réfugiés Tutsi, ceux-là mêmes dont les fils formeront le fer de lance du Front Patriotique Rwandais (FPR). Eparpillés en Ouganda (78,000) au Burundi (150,000) et dans l'est du Congo (20,000) les réfugiés Tutsi allaient s'investir de façon particulièrement active dans la politique de leurs pays d'asile, suscitant ainsi de graves tensions ethniques entre communautés vivant jusqu'alors en relativement bon voisinage.

Ce phénomène se vérifie avec une netteté toute particulière dans le cas du Burundi au début des années soixante: l'afflux de dizaines de milliers de réfugiés en provenance du Rwanda est en effet à la base de la recomposition brutale du paysage social du Burundi. Emblème vivant des horreurs de leur déracinement, quelle meilleure preuve les milieux Tutsi de Bujumbura pouvaient-ils trouver des menaces que faisait peser la révolution sociale rwandaise sur l'avenir de leur pays? Coïncidant avec une conjoncture politique délicate, marquée par la mort du Prince Rwagasore, et l'émergence de rivalités sourdes entre le groupe de Casablanca (Tutsi) et le groupe de Monrovia (Hutu), l'arrivée de la diaspora Tutsi allait rapidement polariser le paysage ethnique, et créer chez les élites Tutsi de l'Union Pour le Progrès National (Uprona) une véritable hantise du péril Hutu, hantise d'autant plus vivement ressentie qu'un certain nombre d'élites Hutu, de leur côté, ne cachaient pas leurs sympathies pour le modèle rwandais. Ce phénomène, que j'ai appelé la prophétie autoréalisante ("self-fulfilling prophecy"), empruntant la formule à Robert K. Merton, est l'élément clé du processus de polarisation qui devait faire du Burundi un champ d'affrontement entre Hutu et Tutsi.

### **Burundi: un génocide oublié**

Ce que Jean-Pierre Chrétien appelle "un véritable génocide des élites Hutu", se référant au génocide de 1972 au Burundi, est pratiquement absent de la mémoire collective des observateurs étrangers, et de celle d'un bon nombre de Tutsi, au Rwanda comme au Burundi. Au Burundi le seul génocide officiellement reconnu se rapporte au massacre de milliers de Tutsi en Octobre 1993, dans cet accès de folie meurtrière provoqué par l'assassinat de Melchior Ndadaye. Celui de 1972 est officiellement "oublié". Cette omission est doublement regrettable: non seulement prive-t-elle l'analyste d'un point d'entrée essentiel dans l'histoire politique de la région; plus grave encore est que cet "oubli" complique singulièrement la recherche d'une solution pour le Burundi.

Sans entrer dans les détails de l'histoire, on peut dire que le génocide de 1972 au Burundi est le point culminant d'une série de violentes confrontations qui débute en 1965 -- avec la confiscation de la victoire des candidats Hutu aux élections législatives de 1965 -- et se traduit par plusieurs purges d'éléments Hutu au sein de l'armée et de la gendarmerie, notamment en 1969, pour finalement aboutir au bain de sang provoqué par la rébellion Hutu d'avril 1972. Entre 100,000 et 200,000 Hutu furent massacrés par l'armée et les Jeunesses Rwagasore au cours des six mois qui suivirent l'insurrection.

Le silence qui plane encore sur le génocide de 1972 est d'autant plus ahurissant que celui-ci, tout en constituant un drame humain jusqu'alors sans précédent dans l'histoire des Grands Lacs, représente une rupture d'une

importance capitale à la compréhension de l'évolution politique du Burundi et du Rwanda.

Au Burundi on ne peut guère comprendre les motivations qui ont présidé à l'assassinat du Président Ndadaye sans tenir compte des vingt et une années de suprématie Tutsi -- d'apartheid, pourrait-on dire -- qui suivirent le génocide. Nul n'a mieux saisi l'essence du mono-ethnisme du Burundi post-génocidaire que Barnabé Ndarishikanye dans son excellente analyse du conflit ethnique au Burundi: "Au refus de mener un programme de réconciliation nationale après le génocide de 1972, s'est ajoutée une politique de développement des services de l'Etat qui profite aux seules élites Tutsi. Comme toute concurrence par les Hutu avait été tragiquement éliminée, le recrutement par mérite ou par cooptation ne pouvait que favoriser les seuls Tutsi. Les corps de l'Etat en particulier l'armée et la magistrature, le secteur bancaire et en général les filières les plus rentables de la fonction publique, sont ainsi devenues le monopole des élites Tutsi". C'est précisément ce monopole qui allait prendre fin avec l'élection de Ndadaye à la présidence en 1993. En rejetant par la force le verdict des urnes les auteurs du putsch d'octobre 1993 ne mesuraient probablement pas l'étendue du désastre que leur folie allait précipiter.

Par ailleurs, si les massacres de populations civiles Tutsi par les supporters de Ndadaye en octobre 1993 sont à condamner de la façon la plus catégorique, on peut se demander s'il s'agit d'un génocide aux termes de la convention des Nations Unies. Cet horrible massacre -- suivi d'une non moins horrible répression, provoquant l'exode de quelques 300,000 Hutu vers le Rwanda -- procède moins d'une volonté planifiée d'exterminer les Tutsi que d'une réaction d'autodéfense et de colère devant l'assassinat de l'homme qui incarnait l'espoir de millions de Hutu de devenir des citoyens à part entière. Ce qu'il faut souligner c'est que cette réaction ne peut se comprendre autrement que par référence au génocide de 1972. La remarque d'un Hutu interviewé en 1994 dispense d'une plus longue explication: "En soixante douze ils nous ont eu, mais maintenant on va se défendre!"

Revenons en arrière, et traversons l'Akanyaru. Au Rwanda les retombées du génocide furent immédiates, et d'une brutalité qui n'est pas sans rappeler les horreurs de 1963, lorsque des milliers de civils Tutsi furent massacrés par les hommes de Kayibanda dans la foulée d'un raid de réfugiés Tutsi en provenance du Burundi. Dès décembre 1972 on assiste à des vengeances ethniques contre les élèves Tutsi inscrits dans certaines écoles secondaires, notamment à Nyanza, suivies d'une montée rapide des tensions ethniques dans tout le sud du pays. Des témoins font état de pogroms anti-Tutsi organisés par des politiciens Hutu originaires du nord du pays. D'après ces témoignages des centaines de Tutsi furent massacrés dans les écoles secondaires et sur le campus de l'Université de Butare, ainsi qu'un certain nombre de Hutu mariés à des femmes Tutsi. Délibérément fomentés par des hommes du nord -- parmi les quels Pasteur Bizimungu, premier président de la république du Rwanda post-génocidaire! -- les désordres furent en quelque sorte "récupérés" par ceux-ci pour justifier la prise du pouvoir par Juvenal Habyalimana en juillet 1973.

Autre conséquence des pogroms de 1973, la fuite de centaines de jeunes cadres Tutsi vers l'Ouganda, dont la plupart devaient ensuite se signaler par

leur adhésion massive au FPR. Nombre de Tutsi occupant actuellement des fonctions importantes dans le gouvernement Kagame sont en fait des réfugiés de 1973. C'est également l'époque où un certain nombre d'intellectuels Hutu se réfugièrent dans divers mouvements d'opposition: ce fut le cas notamment de Seth Sedashonga, futur Ministre de l'Intérieur dans le premier gouvernement Kagame, avant d'être contraint à donner sa démission et abattu à Nairobi en mai 1998 par des tueurs au service de ce gouvernement.

Qu'on le veuille ou non, il est impossible de faire l'impasse sur les liens de causalité entre le génocide de 1972 au Burundi et celui du Rwanda. En effet, s'il ne fait guère de doute que les tueries du Burundi furent l'élément moteur des désordres qui permirent aux éléments du nord, au Rwanda, de s'emparer du pouvoir, au détriment des élites de Gitarama et autres localités du sud et du centre du pays, la question qu'il est permis de se poser, lorsqu'on songe aux profondes différences culturelles qui séparent les Hutu du nord (Kiga) de ceux du sud (Nduga), est de savoir si le génocide de 1994 aurait pu avoir lieu sous un gouvernement issu des élites sudistes.

Cette dialectique de la violence, ce sinistre jeu de miroirs par lequel l'image des sévices commis à l'encontre d'un groupe appelle des vengeances contre l'autre groupe de chaque côté de la frontière, est une donnée fondamentale de la dynamique des conflits au Rwanda et au Burundi. Les "royaumes frères" n'ont jamais été si haineusement unis que dans l'engrenage de la violence ethnique. Sur cet aspect de la situation, qui projette une ombre très négative sur l'issue des accords d'Arusha, nous reviendrons dans un moment. Ce qui convient de souligner c'est le transfert du même phénomène dans une grande partie de l'est du Congo.

### **Le Kivu dans la tourmente**

Ceci nous amène à revenir sur la carte ethnique de la région pour en noter des signes distinctifs trop souvent occultés -- à savoir la présence d'importantes communautés Hutu et Tutsi au nord et au sud Kivu, mieux connues jusqu'à une époque récente sous le nom de "Banyarwanda". Cette étiquette masque une très grande diversité quant à leurs origines dans le temps et dans l'espace, leurs zones d'implantation et les circonstances de leur arrivée dans cet espace déjà fortement peuplé. L'historique des schémas de peuplement dans la région nous renvoie à plusieurs catégories de "Banyarwanda". Comme l'indiquent des travaux récents, les Tutsi Banyamulenge (littéralement "les gens de Mulenge") se sont établis sur les hauts plateaux de l'Itombe dès le 18<sup>ème</sup> siècle; quant aux communautés autochtones Hutu du nord Kivu, notamment au Masisi, celles-ci y étaient présentes depuis des siècles. Nous savons également que depuis les années trente, pour répondre à la demande des planteurs européens, l'état colonial belge avait favorisé une politique d'immigration de main d'œuvre Hutu en provenance du Rwanda; c'est ainsi que des dizaines de milliers de travailleurs Hutu s'établirent définitivement dans le nord Kivu, non sans provoquer de très graves contestations quant aux droits fonciers des populations Hunde et Nande. Notons enfin l'arrivée de centaines de réfugiés Tutsi au début des années soixante, à la suite de la révolution rwandaise et des "événements" de 1963.



Rien n'est plus révélateur de la dimension contextuelle des phénomènes ethniques que l'éclatement du cadre de référence "Banyarwanda", sous l'impact de la vague de réfugiés Hutu, en 1994, et son remplacement par les étiquettes Hutu/Tutsi. Ce vocable uniformisant n'avait certes pas empêché, dans les années soixante, des prises de positions diamétralement opposées de la part des différentes composantes de la société Tutsi, certains réfugiés de la révolution rwandaise se ralliant à l'insurrection "Muleliste" alors que les Banyamulenge du sud Kivu soutenaient les autorités de Kinshasa. Néanmoins, il est significatif que lors des terribles affrontements qui ensanglantèrent le nord Kivu en 1993 ce sont les "Banyarwanda", Hutu et Tutsi confondus, qui furent la cible des populations dites "autochtones", principalement Hunde et Nande. Un an plus tard l'irruption brutale et profondément destructrice d'un million de réfugiés Hutu bouleverse de fond en comble le paysage social. L'essaimage de groupes armés Hutu au delà des camps de réfugiés, les raids lancés contre le Rwanda ainsi qu'à l'encontre des communautés Tutsi, le pillage des ressources agricoles et forestières par ces mêmes prédateurs, la montée soudaine des prix des denrées alimentaires, autant de facteurs qui déstabilisent l'ensemble des rapports ethniques à travers la région.

Parmi les multiples mutations qui s'opèrent à partir de 1994, deux retiennent l'attention: d'une part la cristallisation des affrontements Hutu/Tutsi -- ceux-ci atteignent leur paroxysme avec le massacre de centaines de Tutsi au monastère de Mokoto en mai 1996 --, et d'autre part la montée en puissance des milices Mai-Mai, sortes d'électrons libres, à la fois cibles et sources d'affrontements meurtriers.

La recomposition de l'espace social du nord et sud Kivu suivant un axe Hutu-Tutsi s'explique en partie comme le contrecoup inévitable du génocide rwandais, mais aussi comme la conséquence d'une mobilisation politique par le haut. Les deux phénomènes sont étroitement liés. Il ne fait guère de doute que l'encadrement politico-militaire des camps, FAR et interahamwe confondus, a déployé des efforts considérables, quoi qu'avec un bonheur inégal, pour mobiliser non seulement les populations des camps mais aussi bon nombre de réfugiés Hutu du Burundi et aussi une partie des communautés Hutu du Masisi. Ce mouvement d'osmose progressive, ponctué d'épisodes violents, les uns dirigés contre le Rwanda, les autres contre les communautés Tutsi du Kivu, provoquant ainsi une nouvelle diaspora de réfugiés Tutsi vers le Rwanda, est évidemment la raison principale de l'invasion du Kivu par le FPR, et de la mise en selle de Laurent Kabila à la tête de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL).

L'osmose n'est pas à sens unique. Le phénomène Banyamulenge en est la preuve: autrefois se rapportant à une communauté géographiquement bien définie -- à savoir les pasteurs Tutsi établis depuis l'époque pré coloniale sur les plateaux de l'Itombwe, en territoire de Mwenga, au sud Kivu -- le terme Banyamulenge est aujourd'hui utilisé par les intéressés pour désigner tous les Tutsi résidant au Kivu. Derrière cette curieuse forme d'ethnogenèse se profilent deux motifs principaux: résoudre une fois pour toutes la question de la nationalité à travers une étiquette ethnique qui s'apparente à une communauté authentiquement congolaise, et du même coup opérer une distanciation identitaire vis-à-vis des Tutsi rwandais pour mieux se désolidariser de leur présence "impériale" au nord et sud Kivu. Ici encore on voit à quel point le

prisme identitaire est façonné par des considérations d'ordre stratégique et politique.

On ne doit pas s'illusionner sur l'aspect gravissime du problème des Banyamulenge. Dans le meilleur des cas, ceux-ci sont perçus par les congolais "autochtones" comme incapables de choisir entre citoyenneté et ethnicité, en donc comme les victimes de leur propre ambivalence identitaire. Ce va-et-vient entre identité ethnique et citoyenneté politique est parfaitement mis en lumière par les commentaires d'un congolais, Bagalwa Mapatano, à propos de son interlocuteur munyamulenge: "Avant 1990, Enoch (Ruberangabo) était Burundais, bien qu'il prétendait aussi à la nationalité zairoise; avec la prise du pouvoir par le FPR au Rwanda il est devenu Rwandais en travaillant même dans l'administration rwandaise; et il n'est revenu à l'est du Zaïre qu'en janvier 1997 une fois cette partie du pays conquise par les armées rwando-ougandaise et burundaise". Plus grave est l'accusation qui consiste à les rendre globalement responsables d'avoir mis le Kivu à feu et à sang, d'abord en servant de fer de lance à l'invasion rwandaise de 1996, et ensuite en s'identifiant militairement et politiquement avec la cause de l'impérialisme rwandais. Là encore la réalité nous renvoie à une situation plus complexe. Il serait profondément injuste d'incriminer globalement toute la communauté des Banyamulenge sous prétexte que certains - mais combien? - ont indiscutablement pactisé avec l'ennemi rwandais, et continuent à le soutenir, directement ou indirectement. Quoiqu'il en soit, le dilemme auquel ceux-ci sont confrontés n'échappe personne: en s'incrutant au Kivu l'APR ne peut que ternir davantage l'image des Banyamulenge-collaborateurs au yeux de la population "autochtone"; en se retirant du Kivu l'APR sera tenue responsable d'avoir livré cette même communauté à la vengeance (genocidaire?) des autochtones..

Le cas des Mai-Mai renvoie à des données plus complexes. Il s'agit ici d'une mobilisation par le bas, ancrée dans un champ social d'une grande fluidité, fragmenté et autonomisé à l'extrême. Ce que Roland Marchal appelle les "médiations sociales" diffèrent sensiblement d'une localité à une autre. Certaines s'articulent sur les problèmes fonciers, d'autres sur des conflits ethniques, d'autres sur des contestations lignagères. Beaucoup s'identifient avec des chefs de guerre ou des "bandits sociaux" -- tels Padiri Kanero au nord de Bukavu, ou Willy Dunia au sud Kivu -- a la recherche de profits matériels (or, diamants). Malgré le flou de ces "mécanismes d'appropriation locaux", pour reprendre l'expression d'Yves Deloye, le mouvement Mai-Mai obéit à une logique diffuse, axée sur la défense des intérêts des populations autochtones autres que "Banyarwanda". D'où les constantes permutations de cibles: ici les Hutu, perçus comme des intrus, ailleurs les Tutsi, accusés de spoliations foncières, et maintenant pratiquement tous les Tutsi identifiés avec l'occupation militaire rwandaise.

Si aujourd'hui la présence rwandaise au Kivu est devenue la cible principale des Mai-Mai, le rapport de forces entre l'APR et les Mai-Mai rend improbable le retrait des forces rwandaises dans un avenir prochain. Derrière l'occupation rwandaise se profilent des enjeux d'une importance certes capitale pour Kigali, mais qui ne peuvent que jeter un jour très sombre sur l'avenir des accords de Lusaka.

## **Le Plus Grand Rwanda: de Rwabugiri à Kagame**

La présence rwandaise au Kivu ne date pas d'hier, ni même de 1996; elle remonte aux dernières décennies du 19eme siècle lorsque les armées du mwami Rwabugiri lancèrent plusieurs incursions contre les communautés du nord Kivu (Bushi, Bunyungu et Bufumandu) et de l'île d'Idjwi, à une époque où les frontières entre Etats n'existaient pas. Quant aux Banyamulenge de l'Itombwe, loin d'être un poste avancé de la monarchie, mieux vaut les considérer comme ses opposants, s'efforçant de se soustraire à son autorité. Comme le montre David Newbury, les raids de Rwabugiri ne donnèrent lieu à aucun moment à une occupation permanente, tout au plus à des relations de clientèle, par nature précaires, avec certains chefs coutumiers. La seule exception fut l'île d'Idjwi, partiellement occupée de 1885 à 1895. En fait, si l'on peut parler d'une expansion durable des frontières du royaume du Rwanda, c'est au début de l'époque coloniale qu'il faut se reporter, lorsque le nord du pays, jusqu'alors insoumis, fut définitivement incorporé dans l'orbite de la monarchie

Tout cela ne serait que d'un intérêt strictement historique si les autorités de Kigali ne s'étaient employées à réécrire l'histoire dans le sens de leurs intérêts géopolitiques. Il vaut la peine de rappeler à ce propos que c'est en Octobre 1996 que le Président Pasteur Bizimungu (un Hutu), carte à l'appui, défendait lors d'une conférence de presse les revendications historiques du Rwanda sur une grande partie du nord Kivu. Ainsi donc se trouve légitimée une présence militaire destinée à défendre des intérêts autrement plus tangibles, d'ordre stratégique et économique.

Que le Rwanda ait des intérêts sécuritaires au Kivu, rien de plus évident. Que ces intérêts dépassent le Kivu pour favoriser la mise en place d'un gouvernement-ami à Kinshasa, c'est aussi ce que démontre l'alliance avortée avec Kabila, ainsi que le soutien apporté aujourd'hui aux opposants RCD. Mais il est tout aussi évident que l'exploitation des ressources minières du Congo, dans la meilleure tradition impérialiste, prime désormais les considérations d'ordre sécuritaire. L'enjeu dépasse la viabilité économique du Rwanda. Les rentes financières en provenance du Congo sert à soutenir l'effort de guerre, à satisfaire aux coûts de l'appareil administratif et militaire du RCD, à répondre aux demandes de liquidité de ses dirigeants (non sans provoquer d'âpres querelles en leur sein), enfin à assurer le repaiement des prêts de la Banque Mondiale (ceux-ci s'élevant à \$ 56 millions échelonnés sur une période de trois ans).

On peut aujourd'hui prendre la mesure des coûts politiques de cette ruée sur les minerais: dissolution de l'alliance avec l'Ouganda, fissures au sein du RDC, provoquant la défection de l'aile Wamba dia Wamba et de multiples conflits de personnes au sein de l'aile Ilunga, tensions au sein de l'APR, dissidences chez les Banyamulenge, dont certains se voient violemment "ciblés" par les Mai-Mai, enfin la montée d'un sentiment haineusement anti-rwandais et anti-Tutsi au sein de la population autochtone congolaise.

Dans ces conditions seul un miracle pourrait conduire à la mise en place des institutions transitoires prévues par les accords de Lusaka. Seule une volonté politique de les mettre à exécution pourrait leur donner un nouveau souffle. Or

ni Kabila ni Kagame n'ont donné le moindre signe d'une telle volonté. Malgré l'accord de principe arraché aux participants à la conférence de Lusaka en juillet 1998 -- davantage pour satisfaire aux exigences des bailleurs de fonds que par souci de réconciliation -- le dénouement de la crise reste dans le domaine des vœux pieux.

### **Arusha: sortie de crise au Burundi?**

La spécificité de la crise du Burundi, nonobstant ses incidences extérieures évidentes, appelle plusieurs commentaires.

En premier lieu on peut s'interroger sur les raisons de l'exclusion du Burundi des accords de Lusaka alors que l'armée du Burundi est intervenue à plusieurs reprises dans l'est du Congo, et que certains groupes de réfugiés Hutu ont participé aux actions menées contre la présence rwandaise au sud Kivu. La crise des Grands Lacs est indissociable de celle du Burundi; toute recherche de solution à l'une doit nécessairement tenir compte de l'autre.

Ceci dit, il serait vain de ne pas reconnaître que les accords d'Arusha, produit de longues et laborieuses négociations entre les représentants de dix-neuf partis, constituent un grand pas en avant, même si le but est encore loin d'être atteint. Il faut se féliciter du rôle joué par le médiateur, Nelson Mandela, pour arriver à un accord sur deux points essentiels: la restructuration de l'armée pour inclure un nombre égal de Hutu et de Tutsi, et le démantèlement des camps de regroupement, où quelques 350,000 Hutu (le chiffre est de décembre 1999) ont eu à faire face à des conditions d'existence misérables, renforçant d'autant plus leur hostilité au gouvernement et à l'armée. On doit également saluer comme un point positif le projet de mise en place d'une commission vérité et réconciliation, sur le modèle sud-africain, la promotion d'une culture de la réconciliation et la réhabilitation de l'institution des bashigantahe. Notons enfin les stipulations ayant trait à la mise en place d'un appareil judiciaire impartial et indépendant, habilité à juger toutes les personnes coupables de crimes contre l'humanité. Autant d'éléments permettant d'entrevoir des perspectives de paix.

Reste à savoir si la construction d'une paix durable peut résister aux extrémismes des deux camps. Tout aussi problématique que le contrôle de l'armée, et la mise au pas de l'aile dure de l'Uprona -- Charles Mukasi ne disait-il pas récemment que les accords d'Arusha sont "une copie à déchirer"? -- est l'engagement des milices Hutu (FLN, FDD et Palipehutu) dans le processus de paix. Le massacre, attribué à des "bandes rebelles", d'une centaine de personnes dans la province de Ruyigi au moment étaient paraphés les accords d'Arusha montre bien que le sentiment de Mukasi est largement partagé par les extrémistes Hutu. D'où la nécessité d'une force de maintien de la paix pour garantir la sécurité de tous. Aussi longtemps que le principe d'une force

d'intervention internationale ne sera pas admis par le gouvernement la mise en application des accords restera extrêmement problématique.

La position du gouvernement en la matière est d'autant plus paradoxale que seule une force de maintien de la paix est en mesure de répondre aux demandes sécuritaires de la minorité Tutsi des lors que la moitié de l'armée sera composée d'éléments Hutu. Qu'on le veuille ou non, et nous touchons ici à un obstacle majeur à la réconciliation nationale, la minorité Tutsi reste très largement convaincue qu'elle sera la cible d'un nouveau génocide dès que les circonstances le permettront. Comment s'en étonner? Les doctes stipulations d'Arusha pèsent bien peu face aux monceaux de cadavres du carnage de 1994, sans parler des massacres de 1993. Une fois de plus se trouve confirmé le choc en retour des événements du Rwanda. Au Burundi comme au Rwanda le problème est dans les têtes, et dans les cœurs, autant que dans la mise en place d'un nouveau cadre institutionnel.

On aurait tort, cependant, d'en sous-estimer l'importance, surtout lorsqu'il s'agit d'institutions étatiques. Ceci nous invite à formuler certaines réserves à propos du dosage ethnique qui doit accompagner la transition. Sans doute celui-ci est-il une condition nécessaire à la reconstruction des institutions. Nous ne pensons pas qu'il constitue une condition suffisante. A vouloir incorporer dans la nouvelle donne institutionnelle des représentants de chacun des dix-neuf partis on aboutit fatalement à un Etat hydrocéphale, à un véritable monstre institutionnel, dont la fonction principale consiste à répartir plus ou moins équitablement les parts du gâteau. Les activités de l'Etat sont réduites à octroyer des rentes de situation. Le bien public disparaît sous le poids des biens privés. Dans un contexte d'extrême pauvreté comme celui du Burundi le monopole des ressources économiques et financières exercées par les gouvernants retranche d'autant la quantité de biens collectifs destinés au développement des secteurs ruraux. Au lieu d'être un instrument de développement l'Etat est l'enjeu des querelles de partis. Soyons clairs: c'est seulement en réinventant le concept d'Etat que le Burundi sortira de la crise. Comment faire en sorte que la logique du comportement administratif et gouvernemental, si profondément ancrée dans les pratiques clientélistes, cède le pas à une autre logique, fondée sur la notion d'efficacité, d'intérêt général, de développement à la base?

Réinventer l'Etat c'est aussi réinventer l'Etat de droit. C'est à dire non seulement l'affirmation des droits civiques et politiques des citoyens, mais aussi, et en priorité, le droit des minorités. Ai-je besoin d'ajouter que la valeur d'une démocratie se juge à la manière dont elle traite ses minorités? Comment, dès lors, assurer que les minorités Tutsi et Twa, celles-ci trop souvent oubliées, ne deviennent une fois de plus victimes de la tyrannie de la majorité? Faute de s'interroger sur ces questions les participants à la conférence d'Arusha sont condamnés à un constat d'impuissance.

René Lemarchand, Montréal, 5 août 2000